

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUIN 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 juin 2012 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

### Etaients présents :

Membres élus : Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. ROUCHON J. et M. TOURNON ; Adjointes : Mme TARDY, M. MONDON, Mme MONTCOUDIOL, Mme SOUBEYRAN, M. SABATIER, Mme MOUNIER, Mme GOUYET, M. FOURETS,

### Personnel administratif :

M. SAMUEL, M. SOUVIGNET, M. SAHUC.

### Absents excusés

Mme JACOB qui avait donné pouvoir à Mme FOULTIER  
Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY  
M. FAYARD qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET  
M. FOURNEL qui avait donné pouvoir à M. FRANÇON  
Melle RICHARD qui avait donné pouvoir à M. FOURETS

### Absents

M. MILLEVILLE  
M. GRANGER  
Mme ADMARD  
M. VEROT  
M. ROUCHON B.

---

Madame Céline TARDY a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire aborde le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 MAI 2012**

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2012.

### **2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. Le Maire donne lecture du seul arrêté pris depuis la dernière réunion du conseil municipal :

**Arrêté 12/96** portant sur la souscription d'un contrat de maintenance des matériels et logiciels du parc informatique des services administratifs à intervenir avec CIM Informatique pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 pour un montant de 3 000,00 €.

### **3 - PRESENTATION AVANT PROJET ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un architecte a été sélectionné et travaille avec le groupe de pilotage qui suit le projet composé de Christine BONNEFOY, Frédéric GIRODET, Willy BERTHASSON, parents d'élèves et enseignants. 3 rencontres ont déjà eu lieu au cours desquelles M. MAGAUD (architecte) a présenté plusieurs esquisses qui ont évoluées au fil du temps. Si chacun veut y apporter sa touche, M. le Maire rappelle qu'il est présent pour faire respecter le cadre budgétaire, chaque mètre carré coûtant 1 100 à 1 200 €. Le groupe de pilotage veille également au respect des contraintes de fonctionnalité afin de disposer d'un site qui soit le plus agréable possible permettant l'épanouissement des enfants et plaçant les enseignants dans les meilleures conditions.

La phase d'APS (avant projet sommaire) est ainsi présentée aux conseillers (diffusion sur écran) et se décompose comme tel :

- 7 classes de 60 m<sup>2</sup> avec des rangements.
- possibilité d'extension sur la partie droite.
- 3 salles de travail de groupe entre chaque classe qui sont très appréciées des enseignants pour pratiquer le travail de groupe. La surveillance étant facilitée par la présence de parois vitrées.
- 1 salle anglais/musique.
- 1 BCD.
- 2 blocs sanitaires communiquant avec l'intérieur et l'extérieur avec baies vitrées donnant sur l'extérieur pour la surveillance.
- 1 préau servant de communication avec intérieur et extérieur.
- 1 cour de 523 m<sup>2</sup>, préau compris, sans angle mort et située au sud.
- 1 local technique pour installation du système de chauffage.
- 1 local ménage.
- des couloirs de 2,30 m de large.

M. FOURETS se fait préciser l'emplacement exact du futur bâtiment.

M. le Maire évoque également le souhait de donner un peu de volume à l'ensemble avec entre autre une charpente apparente pour le hall d'accueil. Dans les classes et les autres pièces, ce sera du faux plafond.

L'entrée principale se fera du même côté que celle de l'école maternelle.

Le plan-pied a été privilégié, pour l'accessibilité mais aussi pour le coût à la construction.

Le projet présenté devrait peu évoluer maintenant.

Reste à affiner les aspects techniques, une réunion étant d'ailleurs prévue le lendemain avec l'architecte (cablage, choix des matériaux,...). Il reste également à déterminer le mode de chauffage et pour cela une étude d'éco-conditionnalité sera menée, non seulement pour faire un choix mais pour prétendre au CG2D.

M. FOURETS demande si des travaux de terrassement sont nécessaires.

M. le Maire lui répond que non. Toutefois, des études de sol seront réalisées.

Mme BONNEFOY rajoute que la BCD servira de salle d'accueil le matin.

L'intégralité de la toiture sera constituée de charpente et recouverte de tuiles oméga, comme pour l'école maternelle afin de conserver l'uniformité architecturale. Les toits à 2 pans

permettent de ne pas faire un cube. Cependant, des toîts terrasse ne peuvent être évité pour ne pas descendre trop bas mais la pente sera suffisante pour ne pas que l'eau stagne.

Lors du prochain conseil municipal, le dossier de consultation d'entreprises pourrait être proposé afin de lancer la consultation fin août, début septembre, le démarrage des travaux étant toujours prévu avant la fin de l'année 2012.

M. FOURETS demande si le problème d'enrochement en limite de propriété de M. CORNUT a été résolu. M. le Maire dit qu'il avait été prévu par acte notarié lors de l'achat du terrain de réaliser en régie un mur de clôture le long de la propriété de M. CORNUT. Ce dernier a rejeté ce protocole d'accord qui reprend pourtant fidèlement l'acte notarié. Après intervention d'un géomètre, il se trouve que l'enrochement est en partie sur sa propriété pour quelques dizaines de centimètres et il demande donc réparation. M. le Maire a convoqué un expert afin de déterminer les responsabilités des entreprises et du maître d'œuvre. Le rapport ne convient pas puisqu'il ne s'appuie que sur des conversations téléphoniques, des à priori, des discussions entre l'ancien Maire et M. CORNUT. M. GIRODET voulant s'en tenir aux écrits, il a demandé une nouvelle expertise puisque l'entreprise a bien construit en domaine privé alors qu'elle devait construire en domaine public. Tout en redisant à M. FOURETS qu'il avait raison d'évoquer le problème, M. le Maire dit qu'il n'empêche en rien l'avancé du projet, notamment la construction. Il devra toutefois être résolu pour le traitement de la cour. M. CORNUT a proposé 2 options :

- vente d'une bande de terrain de 2 mètres de large sur toute la longueur au prix de 90 € le m<sup>2</sup>

- reconstruction du mur en domaine public.

La deuxième solution a la préférence de M. le Maire.

#### **4 - AFFAIRES FINANCIERES**

☞ Décision modificative n° 1 du budget communal 2012.

D'habitude plus tardive dans l'année, M. le Maire explique pourquoi une décision modificative (DM) est prise aussi tôt.

- 1 000,00 € de charges exceptionnelles de fonctionnement à rajouter au budget suite à une omission d'affectation d'une somme pour prévoir des remboursements comme les tickets de cantine 2010-2011 non utilisés.

- 397 000,00 € de dépenses de fonctionnement correspondant à la différence entre le montant du prêt d'équilibre proposé juste après (1 000 000,00 €) et les 603 000,00 € de l'emprunt d'équilibre votés en avril 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget communal 2012.

☞ Délibération prêt de 1 000 000,00 € pour le financement des investissements du budget communal.

M. le Maire précise que la crise économique qui frappe les pays de la zone euro a obligé les différents gouvernements européens à mettre en œuvre des politiques budgétaires particulièrement restrictives.

Confrontées à un environnement économique dégradé marqué par l'instabilité des marchés financiers, les Collectivités Territoriales ont du effectuer des choix budgétaires dans un cadre financier de plus en plus contraint. Cette situation oblige les Collectivités à une grande vigilance et à une analyse régulière des principaux indicateurs économiques.

Dans ce contexte, la crise des liquidités qui perdure se traduit par un accès plus restrictif au crédit et par des conditions d'emprunt plus difficiles. Ainsi, les Collectivités pourraient être confrontées à une diminution des liquidités disponibles à court terme et surtout à des taux d'intérêts prohibitifs. De plus, les banques ont tendance à restreindre le montant des prêts lorsque ceux-ci dépassent un certain montant.

La gestion active de la dette nous oblige à mettre en place une stratégie financière qui doit se traduire par une vision à moyen terme du financement des investissements communaux dans le respect des grands équilibres budgétaires définis lors de l'élaboration du budget.

En particulier, il convient de s'interroger sur la pertinence de financer environ la moitié du projet de construction de l'école élémentaire sur l'exercice 2012. L'objectif recherché est de porter le prêt d'équilibre à 1 000 000.00 € (contre 603 000.00 € votés sur le chapitre 16 au titre du budget primitif 2012) afin de pouvoir bénéficier de l'intégralité de l'enveloppe souhaitée à un taux d'intérêt intéressant. Le déblocage des fonds devra s'étaler sur les exercices 2012 et 2013 afin de ne pas augmenter prématurément le niveau d'endettement de la Commune.

Une consultation a donc été lancée en vue de la réalisation de ce prêt de 1 000 000,00 € auprès de cinq établissements bancaires, à savoir : la Caisse d'Epargne Auvergne - Limousin, le Crédit Agricole Loire - Haute-Loire, la Banque Populaire du Massif Central, le Crédit Mutuel de Firminy et du Haut Forez et le Crédit Coopératif. Le prêt à intervenir répond ainsi aux caractéristiques suivantes :

- ⇒ Montant du prêt : 1 000 000,00 €
- ⇒ Durée : 15 ans ou 20 ans
- ⇒ Taux : fixe ou révisable
- ⇒ Phase de mobilisation des fonds : de juin 2012 à juillet 2013
- ⇒ Échéances : trimestrielles ou annuelles
- ⇒ Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : courant 2013

Trois banques sur les cinq consultées ont transmis différentes propositions qui correspondent aux conditions fixées par la Commune. Il convient de noter que le Crédit Mutuel de Firminy et du Haut Forez et le Crédit Coopératif n'ont pas transmis de proposition.

La commission des finances réunie le 20 juin dernier a été amenée à analyser les propositions émanant des trois établissements bancaires. A la lumière des éléments transmis, celle-ci a demandé aux services administratifs en charge du dossier de consulter les organismes bancaires afin que ceux-ci établissent des propositions plus favorables pour la Collectivité.

L'examen de l'ensemble des offres émanant de la Caisse d'Épargne Auvergne - Limousin du Crédit Agricole Loire - Haute-Loire et la Banque Populaire du Massif Central laisse apparaître que la proposition de la Caisse d'Épargne à taux fixe avec les dates des deux premières d'échéances choisies permet d'ajuster les remboursements de trésorerie. L'avancée des dates d'échéances entraîne une économie que mesure le taux apparent reconstitué, en l'occurrence 3.77 %. Celle-ci s'établit comme suit :

<b>Montant</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
Type d'amortissement	Progressif à partir de la 3 <sup>ème</sup> échéance
Taux d'intérêts	4,65 %
Taux d'intérêts apparent	3.77 %
Durée d'amortissement	13 ans et 7 mois
Périodicité de remboursement	Annuelle à partir de la 3 <sup>ème</sup> échéance
Nombre d'échéances	15
Point de Départ de l'Amortissement	25/06/2013
Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance	25/10/2013
Date de la 2 <sup>ème</sup> échéance	25/01/2014
Date des échéances suivantes	Le 25/01 de chaque année
Date de la dernière échéance	25/01/2027
Taux effectif global	4.69 %
Taux de période	4.69 % pour une périodicité annuelle
Frais de dossier	2 000.00 €

La Collectivité a la possibilité d'effectuer, pendant la phase de mobilisation, des tirages de fonds au fur et à mesure de ses besoins. Le taux d'intérêts applicable pendant cette période est le taux du prêt.

Eu égard à ces précisions, je vous propose de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne Auvergne - Limousin à taux fixe (4.65 %) sur 15 échéances avec un amortissement progressif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de retenir la proposition de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne - Limousin, un emprunt de 1 000 000,00 € pour financer les investissements 2012 du budget communal.

Le prêt est réalisé auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne - Limousin aux conditions suivantes :

<b>Montant</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
Type d'amortissement	Progressif à partir de la 3 <sup>ème</sup> échéance
Taux d'intérêts	4,65 %
Taux d'intérêts apparent	3,77 %
Durée d'amortissement	13 ans et 7 mois
Périodicité de remboursement	Annuelle à partir de la 3 <sup>ème</sup> échéance
Nombre d'échéances	15
Point de Départ de l'Amortissement	25/06/2013
Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance	25/10/2013
Date de la 2 <sup>ème</sup> échéance	25/01/2014
Date des échéances suivantes	Le 25/01 de chaque année
Date de la dernière échéance	25/01/2027
Taux effectif global	4,69 %
Taux de période	4,69 % pour une périodicité annuelle
Frais de dossier	2 000,00 €

Après le vote, M. le Maire dit que le Crédit Mutuel et le Crédit Coopératif ont également été consulté mais n'ont pas formulé d'offre. Il ne leur en est pas tenu rigueur puisque le même type de consultation sera prochainement lancé pour l'emprunt d'équilibre du budget d'assainissement qui devrait se situer autour de 120 000,00 €.

#### ☞ Instauration de la participation à l'assainissement collectif (PAC)

M. le Maire affirme que le législateur propose de remplacer la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) par la PAC. Le montant de cette nouvelle participation ne doit pas excéder 80% d'un dispositif d'assainissement non collectif. Il est proposé de reconduire le même tarif qu'auparavant (1600 € par raccordement) ce qui laisse une marge, le coût d'un assainissement non collectif pouvant aller de 5 000 à 20 000,00 €. La PAC a pour inconvénient d'être déclarative. La PRE était facturée lors de l'ouverture de chantier et apparaissait sur les documents d'urbanisme. Les services municipaux devront ainsi se montrer vigilants pour tout suivi de travaux afin de percevoir la PAC. Comme plus rien ne sera notifié sur les permis de construire, M. FOURETS s'inquiète de savoir comment le particulier sera informé de cette mesure. M. SAMUEL propose d'établir un courrier d'accompagnement à joindre avec l'arrêté de permis de construire.

M. le Maire donne lecture d'un comparatif avec les communes alentours montrant que la tarification se situe dans la moyenne basse.

M. FOURETS rappelle que lors du vote de la taxe d'aménagement du territoire, une augmentation avait été proposée pour compenser la suppression annoncée de la PRE. M. le Maire précise qu'il était prévu une suppression de la PRE dès 2015 mais le législateur s'est aperçu qu'il avait fait erreur car ce ne sont pas les mêmes budgets qui sont abondés. La PAC, comme la PRE est une recette du budget d'assainissement alors que la taxe d'aménagement du territoire est une recette du budget communal. Il est dommage que les deux délibérations aient été prises à des moments différents.

Mais le Conseil Municipal n'a pas d'autres choix que de délibérer sur les propositions du législateur qui réforme continuellement les règles d'urbanisme, sans toujours faire preuve de cohérence.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'institution de la participation pour l'assainissement collectif en application des dispositions prévues à l'article L1331-2 du code de la santé publique ;

**APPROUVE** l'institution à la charge des propriétaires de la participation pour l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement;

**APPROUVE** l'institution à la charge des propriétaires de la participation pour l'assainissement collectif pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau;

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 le montant de la participation pour l'assainissement collectif à 1 600,00 € pour les maisons individuelles ou les logements d'immeubles collectifs, neufs ou existants.

☞ Demande de subvention exceptionnelle des sapeurs pompiers en vue de l'organisation du congrès départemental.

M. le Maire informe que le Centre de secours des sapeurs-pompiers de SAINT-JUST-MALMONT organise le 96<sup>ème</sup> congrès de l'Union Départementale de Haute-Loire les 8 et 9 Septembre 2012.

Ce week-end de festivités rassemblera un nombre important de sapeurs-pompiers du département et leur famille ainsi que la population de SAINT-JUST-MALMONT et des communes voisines.

Sur ces 2 jours, les manifestations seront multiples et variées : manœuvres, spectacle par les sapeurs-pompiers avec pour thème le secours et l'alerte au fil des temps, chanteur humoristique, défilé des hommes et véhicules, animations tyroliennes et structures gonflables et pour finir un concert celtique.

M. le Maire expose qu'afin de mener à bien l'organisation de cette manifestation l'Amicale des sapeurs-pompiers de SAINT-JUST-MALMONT sollicite une subvention exceptionnelle pour venir en aide au financement de ce congrès.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'attribution à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Just-Malmont d'une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € pour l'aide financière à l'organisation du congrès départemental des 8 et 9 septembre 2012 ;

**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour verser cette subvention exceptionnelle sur l'article 6574 du budget communal 2012.

M. le Maire rappelle que par souci d'équité entre association, le montant de la subvention exceptionnelle attribuée est l'équivalent de celle versée au comité des fêtes ou à la JGR lors du centenaire. La communauté de communes a quant à elle délibéré pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000,00 €. Les pompiers peuvent ainsi inclure dans leur budget 3 500,00 € d'aide publique.

Des partenaires privés dont des prestataires de la commune sont également sollicités pour financer ce week-end par le biais de publicités sur la plaquette éditée à cette occasion. La municipalité mettra à disposition les moyens logistiques, matériels et humains pour permettre la réussite de cette manifestation.

#### ☞ Animation marché dominical été 2012

Mme FOULTIER expose que le groupe SAM TRAD composé de chanteurs et musiciens auvergnats a été retenu pour l'animation du marché du 26 août prochain. Le coût de cette démonstration s'élève seulement à 150,00 €.

M. le Maire rajoute que les animations du marché en début et fin de saison estivale sont appréciées des forains et des clients.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la prise en charge de 150,00 € relative à l'animation assurée par le groupe SAM TRAD le dimanche 26 août 2012 ;

**APPROUVE** le versement de cette subvention à l'association du groupe folklorique de Malrevers ;

**DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette prestation.

#### ☞ Organisation concours de pétanque « Le Grand Galop »

M. le Maire explique que les propriétaires du bar PMU organisent le 6 juillet prochain un concours de pétanque au complexe sportif, aux abords du terrain de foot synthétique. Comme chaque année, ils demandent la possibilité de louer du matériel à la collectivité. M. le Maire a répondu favorablement à la demande des gérants et après calcul des coûts a estimé à 170,00 € la mise à disposition des installations et du matériel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**FIXE** à 170,00 € la participation due par le restaurant bar PMU « Le Grand Galop » situé 20 rue Nationale à Saint-Just-Malmont pour la mise à disposition des installations communales au complexe sportif et et du matériel pour l'organisation d'un concours de pétanque le vendredi 6 juillet 2012 ;

**DONNE** pouvoir à M. le Maire de recouvrir cette somme.

☞ Convention répartition commune St Victor Malescours (ex SIDI)

M. le Maire informe que la commission des finances s'est prononcée sur l'avenant modifiant la convention initiale. Le SIDI (syndicat intercommunal de développement industriel) n'existe plus puisque dissout en 2002 lors de la prise de compétence économique par la communauté de communes. Créé dans les années 1990 entre les communes de St Victor Malescours et de St Just Malmont, il devait permettre la réalisation et le financement de la zone industrielle du Champs de Berre. La répartition des charges et des recettes devait être à hauteur de 85% pour St Just et 15% pour St Victor. La convention de dissolution prévoyait le versement de 0,6% de l'attribution de compensation touchée par la commune et versée par la communauté de communes Loire-Semène.

Lors de la dissolution du SIDI, il était prévu que la commune reverse 0,6% de cette allocation à St Victor, au titre de la taxe professionnelle et 15% du produit communal des taxes foncières liées à la zone d'activités « Champs de Berre » pour les entreprises présentes avant 2003.

En 2007, les versements ont cessé entre les 2 communes, Saint-Victor devant à Saint-Just 15% des charges inhérentes à l'éclairage public entre autre. La ville de Saint-Just doit respecter ses engagements vis-à-vis de Saint-Victor qui de son côté tient les siens notamment avec la participation aux frais de scolarité des enfants de St Victor scolarisés à St Just, celle-ci devrait être de 8700 € cette année.

Un accord a été trouvé avec le maire de Saint-Victor qui présente la même convention à son conseil municipal qui se tient ce jour prévoyant le respect des engagements (paiement des arriérés depuis 2007 représentant 7 062,00 €, reversement par la commune de Saint-Victor d'une quote part des dépenses d'éclairage public représentant 839,00 €). En clair, chaque année la commune de Saint-Just-Malmont devra verser environ 1 500,00 € à celle de Saint-Victor-Malescours qui elle reversera 150,00 € à Saint-Just. M. le Maire rappelle le calcul qui consiste à prendre la base fiscale d'une entreprise à laquelle il faut appliquer le taux de 16% de taxe foncière. La somme obtenue est multipliée par 15% donnant ainsi la participation à verser pour les 4 entreprises concernées (garage Mirandon, Microval, ex AFL et SERAM).

M. FOURETS intervient en demandant s'il ne valait pas mieux clôturer la convention tout de suite. M. le Maire répond que les sommes sont dûes, il n'est pas possible de clôturer et que les taxes étant perçues chaque année, il faudra poursuivre ces versements et tenir les engagements. La modification de la convention permet ainsi de sortir de l'impasse et de régulariser les arriérés.

Mme DIGONNET rappelle que les opérations avaient été budgétisées dès 2011 mais qu'aucune convention n'avait été prise.

Mme GOUYET demande pourquoi les paiements se sont arrêtés depuis 2007.

M. le Maire dit ne pas avoir toutes les informations, il y a sans doute eu des problèmes de négociation entre les 2 municipalités notamment en terme de prise en charge des enfants scolarisés à Saint-Just, difficulté aujourd'hui aplanie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le modificatif apporté à la convention de dissolution du SIDI à intervenir avec la commune de Saint-Victor-Malescours ;

**AUTORISE** M. le Maire à le signer.

## **5 - RESTAURANT SCOLAIRE**

### ☞ Approbation règlement intérieur

M. Le Maire informe que Mme BONNEFOY a réuni sa commission afin de revisiter le règlement qui contenait quelques lacunes. Pas de révolution mais des précisions qui ont leur importance.

Mme BONNEFOY explique qu'au cours de l'année scolaire, des cas se sont présentés pour lesquels rien n'avait été prévu (enfants plâtrés, création d'une structure passerelle à l'école privée, enfants trop petits et pas propres, ...). Des précisions ont ainsi été rajoutées au règlement pour éviter que des problèmes ressurgissent. Une autre nouveauté pour la rentrée prochaine consiste à inscrire tout enfant scolarisé dans les écoles de Saint-Just au restaurant scolaire. Cela éviterait qu'un enfant soit présent à la cantine sans que l'on dispose de son dossier. Mme BONNEFOY redit également que la municipalité avait décidé d'être souple avec le règlement et l'application des tarifs. Le bilan de l'année fait apparaître que certaines familles, souvent les mêmes, abusaient de cette souplesse. De ce fait, le prix du repas d'un enfant non inscrit et déjeunant au restaurant sera majoré au prix coûtant du repas, soit 3,80 €. Un enfant inscrit et dont l'annulation n'a pas été signalé à M. SAHUC, agent en charge du restaurant scolaire verra le repas facturé au tarif en vigueur.

Mme BONNEFOY rappelle que 41 repas ont été jetés un certain lundi, une vingtaine de repas à d'autres reprises, ce qui est inadmissible et justifie que l'an prochain il y ait moins de souplesse et une prise de conscience des parents.

M. le Maire rajoute que lors de la mise en place du système de réservation des repas, le conseil avait décidé d'être tolérant et de se laisser une marge de manoeuvre. Malgré un effort de pédagogie, les récalcitrants ont persisté. Si les imprévus ou les personnes ayant des missions au dernier moment peuvent sans souci inscrire leur enfant le matin même, les oublis ou autres excuses sont moins acceptables. La facturation des actes de négligence devrait responsabiliser les familles mais également réduire le gaspillage de nourriture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année 2012-2013.

## ☞ Convention repas crèche

M. le Maire rappelle que les repas pris par les enfants de la crèche « les enfants » sont confectionnés au restaurant scolaire municipal, les jours où celui-ci est ouvert. Jusqu'à présent, 2 enfants mangent l'équivalent d'une part, qui est donc facturé 1,50 €. Les gestionnaires de la crèche ont émis le souhait d'obtenir de plus grandes quantités de portions. Il est donc proposé de livrer 2 repas pour 3 enfants, le prix passant ainsi à 2,00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la fourniture de repas à la crèche « Les Enfants » à compter de la rentrée scolaire 2012/2013 sur la base de 2 repas pour 3 enfants fréquentant cette structure en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

**DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer une convention avec la présidente de l'association « Les Enfants » ;

**PRECISE** que le prix unitaire de base du repas facturé à l'association sera le même que le tarif fixé pour les élèves domiciliés à Saint-Just-Malmont.

## **6 - DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS (convention CDG 43)**

M. Le Maire annonce que depuis 2005, la dématérialisation des marchés publics s'est généralisée. Depuis 2009, les marchés supérieurs à 90 000,00 € HT doivent obligatoirement être publiés sur une plateforme et être mis en ligne.

Depuis 2005, les services choisis par le centre de gestion sont utilisés par près de 250 collectivités. Le prestataire est ainsi capable de mettre en ligne les annonces et offres de marché public. Le présent marché arrivant à échéance au 31 décembre 2012, le CDG 43 sollicite ces collectivités pour relancer une consultation pour un marché d'une durée de 4 ans (2 ans reconductibles 1 fois), soit de 2013 à 2016. Pour information, M. le Maire précise que chaque fois que la commune utilise le site de dématérialisation pour déposer une annonce, le coût s'élève à 58,92 € pour une procédure adaptée. Ce tarif est avantageux. Il propose donc de reconduire l'opération avec le centre de gestion afin de créer un groupement de commandes avec les autres collectivités, lancer une nouvelle consultation et continuer de bénéficier d'offres et services avantageux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour autoriser le centre de gestion à agir au nom de la commune au sein de la consultation

## **7 - PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire annonce que M. FRANÇON, adjoint en charge du personnel, a réuni une commission le 7 juin dernier.

☞ Modification du temps de travail de Mme Valérie VIOZAT

Pour revenir au restaurant scolaire, afin de faire face à l'augmentation de la fréquentation, l'équipe d'encadrement doit être étoffée. Il est donc proposé d'augmenter le temps de travail de Valérie VIOZAT de 20 à 24 heures par semaine de façon annualisée. Concrètement, elle effectuera 5 heures de plus de travail par semaine scolaire au restaurant pour encadrer les enfants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de Mme VIOZAT Valérie, adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 (de 20 à 24/35 heures) ;

**DONNE** pouvoir à M. le Maire de transmettre pour avis cette modification de temps de travail au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire ;

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

☞ Modification du tableau des effectifs

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Mylène GARNIER, éducateur territorial des activités physiques et sportives était détachée à la communauté de communes Loire-Semène. Epanouie sur son poste de gestionnaire du pôle culturel dont elle a créé le service, elle a demandé l'intégration définitive au sein de son administration d'accueil qui l'a recruté. Cette demande est acceptée par la commune de saint-Just-Malmont et est effectif au 19 avril 2012. Il convient ainsi de régulariser cette situation impactant une modification au tableau des effectifs sur lequel apparaissait encore Melle GARNIER.

M. le Maire poursuit en abordant le point de la lutte contre la précarité dans la fonction publique pour laquelle le législateur exige que les agents ayant effectué dans les 8 dernières années au moins 6 ans de CDD dans une collectivité soient recrutés en CDI. Le cas de Brigitte FERRAPIE-MASSON entre dans cette disposition puisqu'elle a effectué 6 ans, 4 mois et 18 jours de CDD lors des 8 dernières années. Il est donc proposé de la recruter en CDI.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**EFFECTUE** la radiation au 19 avril 2012 de Melle GARNIER Mylène des effectifs de la commune de Saint-Just-Malmont suite à son intégration au sein de la communauté de communes « Loire-Semène » ;

**TRANSFORME** à compter du 13 mars 2012 le contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminé de Mme FERRAPIE-MASSON Brigitte affectée au restaurant scolaire municipal sur la base d'une durée hebdomadaire de 8 heures pendant la période scolaire ;

**DECIDE** la modification du tableau des effectifs en fonction de ces décisions.

## **8 - AFFAIRES FONCIERES**

☞ Cession terrains à la commune à titre gratuit de M. Marc PAYS

M. le Maire précise qu'une régularisation doit être apportée suite à la cession à titre gratuit de terrains à la commune par M. Marc PAYS dans les années 1990. Lors de la viabilisation de ces terrains autour de Riopaille et à la Ratelière, 3 parcelles doivent être identifiées par acte notarié comme étant cédées gratuitement à la commune afin de permettre l'établissement des voies communales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les cessions gratuites à la commune des parcelles cadastrées section AI n°77 et 97 et AK n°55 par M. Marc PAYS ;

**DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces transferts.

☞ Cession terrains à la commune à titre gratuit de M. Emile CHAPELON

M. le Maire explique avoir été sollicité par M. Emile CHAPELON pour un bornage sur sa propriété de L'Herbret (section C 1971). Le propriétaire divise ses parcelles et cède à la commune une bande de terrain de 51 m<sup>2</sup> jouxtant la voirie communale. Il s'agit ainsi d'un alignement pour élargir le chemin communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession gratuite à la commune d'une parcelle de terrain de 51 m<sup>2</sup> par M. Emile CHAPELON à prendre sur la parcelle cadastrée section C n°1971 ;

**DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer le document d'arpentage ainsi que le plan de division.

## **9 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES PROGRAMME VOIRIE 2012 ET ASSAINISSEMENT 2012**

M. le Maire annonce ensuite le dernier gros dossier à l'ordre du jour. Il demande à l'assemblée d'être attentive à la présentation du dossier de consultation d'entreprises conséquent puisque regroupant à la fois de l'assainissement, de l'enfouissement de réseaux et de la voirie. Les montants annoncés sont estimés par le bureau d'études Chanut, maître d'œuvre de l'opération. Le syndicat des eaux de la Semène et la commune sont concernés par cette consultation qui se divise en plusieurs lots que M. le Maire énonce :

- LOT 1 : Programme d'assainissement 2012

- Tranche Ferme n°1 : mise en séparatif des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs (lignes électriques et France Télécom) rue du 8 mai et rue Pasteur pour un montant estimatif de 170 000,00 € HT à la charge de la commune.

- Tranche Ferme n° 2 : remplacement de la canalisation d'eau potable rue du 8 mai et rue Pasteur à la charge du Syndicat des Eaux de la Semène. M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il a été décidé d'établir un groupement de commande avec le syndicat afin de retenir une seule entreprise intervenant pour le compte des deux parties.

- Tranche Ferme n° 3 : remplacement de la canalisation d'eau potable rue Nationale à la charge du Syndicat des Eaux de la Semène. La voirie de cette rue, qui est communautaire, sera refaite en 2013 par la communauté de communes Loire-Semène.

- Tranche Conditionnelle n° 1 : remplacement de la canalisation d'eau potable rue des anciens combattants d'AFN à la charge du Syndicat des Eaux de la Semène. La tranche conditionnelle s'explique par le fait que la commune l'a également placée en tranche conditionnelle dans le programme voirie.

- LOT 2 : Programme voirie 2012

- Tranche Ferme n° 4 : Travaux de voirie réalisés à l'automne 2012 Zone Artisanale du Fau, route du Fau, Antenne Impasse de la Chaise à proximité du Champs du Breuil, l'Aube, Bafoy, voirie reliant le village du Fau au Fangeat, rue J. B. Jourjon, rue du Nord, rue de la Tour, accès à la Pommardière, les Sagnes pour un montant de 270 000,00 € HT à la charge de la commune.

- Tranche Conditionnelle n° 2 : voirie rue Pasteur et rue du 8 mai, voirie amont terrain de tennis et accès chemin Ampierre pour un montant de 167 500,00 € à la charge de la commune. Les travaux d'assainissement de ce secteur étant prévus à l'automne 2012, les travaux d'enrobé ne pourront ainsi pas s'effectuer avant la fin de l'année 2012. Il a donc été décidé de consulter dès à présent pour effectuer les travaux au printemps 2013. Sur conseil du maître d'œuvre, il apparaît que les entreprises réalisant des enrobés ont peu d'activité en début d'année et qu'il est probable d'obtenir de bons prix. Ces travaux seront supportés par le budget 2013.

- Tranche Conditionnelle n° 3 : voirie rue des anciens combattants d'AFN pour un montant de 50 500,00 € à la charge de la commune. Comme annoncé auparavant, ces travaux sont placés en tranche conditionnelle en fonction de la réalisation des travaux d'assainissement par le syndicat des eaux de la Semène et du budget après ouverture des offres. Si cette tranche est retenue, les travaux seront réalisés également en 2013.

Le budget du programme voirie 2013 est ainsi anticipé à hauteur de 218 000,00 € HT.

M. le Maire précise que les travaux d'assainissement (mise en séparatif) sont affectés au budget d'assainissement alors que l'enfouissement de réseaux secs est affecté au budget communal.

Le montant estimatif des travaux s'élèverait à 320 000,00 € H.T, soit 382 000,00 € TTC. Il rappelle que le budget 2012 voté s'élève à 390 000,00 €. Les marges de manœuvre sont donc faibles d'autant qu'il faut ajouter à cela la maîtrise d'œuvre.

La réalisation de telles opérations est soumise à l'entente entre collectivités qui n'avancent pas au même rythme et ne disposent pas toujours des budgets nécessaires. La commune est donc dépendante de ses partenaires. Dernièrement, le projet de la route du Fau n'était pas réalisable puisqu'une colonne de transport de gaz en mauvais état traverse la chaussée. GRDF n'avait pas les budgets pour la remplacer au départ. Finalement, elle va être remplacée au mois de juillet.

M. le Maire termine en expliquant que les programmes d'assainissement peuvent donner droit à des aides de la part du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Un dossier de subvention va ainsi être monté et présenté aux deux institutions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises du programme de voirie 2012 et du programme d'assainissement 2012 ;

**APPROUVE** le mode de dévolution du marché à savoir la procédure adaptée ;

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de la Haute-Loire pour les travaux se rapportant au programme d'assainissement 2012 ;

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux se rapportant au programme d'assainissement 2012 ;

**DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

## **10 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES REUNIONS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **• Vie associative**

Mme FOULTIER revient sur la Fête de la Musique du 22 juin dernier en relevant qu'enfin il y avait eu une « vraie soirée d'été » après trois années de pluie. Soirée agréable, public nombreux, spectacle de qualité avec deux chanteuses de talent. Tout a bien fonctionné, le club de basket qui tenait la buvette s'est montré satisfait, l'an prochain une autre association prendra le relais puisque le système semble leur convenir. Les commerçants ont également joué le jeu et ont vendu plus de 300 sandwiches. Mme FOULTIER tient également à remercier les transports ROUSSON qui ont prêté un camion pour servir de scène du groupe de rock.

Marché dominical : une animation est proposée dimanche 8 juillet par des chanteurs et danseurs africains du groupe Doni-Doni.

Le 14 juin dernier, Mme FOULTIER a rencontré les différentes associations afin de préparer le prochain forum des associations qui se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> septembre de 9h00 à 13h00 dans les salles municipales. A ce jour, 25 associations ont donné leur accord de participation.

Le 5 juillet, toutes les associations concernées sont conviées à une réunion sur l'occupation des gymnases et des terrains en vue de préparer la saison prochaine.

Mme FOULTIER rappelle la tenue du gala des Familles Rurales vendredi 29 juin, le gala de la JGF le 30 juin, le gala de l'étoile gymnique le 7 juillet, le défilé du 14 juillet, le vide grenier du dimanche 1<sup>er</sup> juillet et le spectacle théâtre de l'école St Joseph le 3 juillet.

En ce qui concerne la vogue qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 septembre, l'animation vélos fleuris est reconduite le samedi après-midi, la retraite aux flambeaux le samedi soir. Dimanche matin, réveil en fanfare de la JGR et brocante des enfants, animations foraines l'après-midi. Le lundi, soupe aux choux à la boule amicale.

### **• Urbanisme**

M. DESOLME annonce que la dernière réunion a été importante puisque plus de vingt dossiers ont été étudiés. Il souligne que le rythme de dépôt des dossiers est très irrégulier.

L'enquête publique concernant la révision du PLU vient de s'ouvrir et se clôture le 25 juillet.

- **Culture**

Mme POURTIER signale l'exposition, à partir de ce jour en salle du conseil et dans le hall, de peintures et sculptures d'une artiste en provenance de Saint-Chamond et qui est en quotation agréée.

- **Personnel**

M. FRANÇON informe que la dernière commission du personnel s'est tenue jeudi 7 juin à 18 H. Ont été évoquées les transformations de postes et de temps de travail délibérés auparavant.

En terme d'avancement d'échelon, M. FRANÇON rappelle que la commission procède désormais par semestre et s'est prononcée favorablement pour l'avancement d'échelon au mini pour Béatrice Chabanne à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012, Christian FARISSIER à partir du 1<sup>er</sup> août 2012, Danielle FLORES à partir du 7 septembre 2012, Anne-Marie MATHIEU au 16 août 2012, Philippe RIOCREUX au 1<sup>er</sup> novembre 2012, Christian SOUVIGNET au 1<sup>er</sup> octobre 2012 et Eric TARERAT au 4 août 2012.

M. le Maire précise que l'avancement au mini est le plus rapide possible, le choix étant laissé entre le maxi, le mini et le moyen.

M. FRANÇON poursuit en disant que la possibilité de reconduction de contrat CUI de M. Patrick RAMET, employé des services techniques donnant entière satisfaction, a été étudiée et validée, la commune percevant des aides intéressantes.

Il a été mis fin au contrat de Roger Fresnay, employé des services techniques, alors qu'un nouveau contrat a été créé pour Alban Bronchain, toujours en CUI sur la base d'une prise en charge par l'Etat de 80 %.

Au sujet des conventions de formation avec le CNFPT évoquées lors du dernier conseil, M. Françon dit que ce sera à l'ordre du jour d'une prochaine commission avant d'être présenté à un nouveau conseil.

M. FRANÇON termine en disant avoir reçu 2 demandes d'agents :

- Melle Isabelle MICHEL souhaite prolonger d'une année son temps partiel (80%), demande acceptée par la commission.

- M. Emmanuel SAHUC, entré en décembre dernier sur une base de 30/35<sup>ème</sup>, qui souhaite évoluer vers un temps plein. La demande est entendue et compréhensible mais la commission ne se prononce pas dans l'immédiat, en attente du départ en retraite de Mme Martine SOUCHON et de la réorganisation de l'équipe administrative dirigée par M. Bruno SAMUEL.

- **Affaires sociales**

Mme DIGONNET n'a rien à ajouter en terme de finances puisque tout a été dit auparavant.

Elle rappelle l'inauguration de la résidence pour personnes âgées Marie Lagrevol le samedi 30 juin avec après-midi portes ouvertes à la population.

Au niveau du CCAS, il n'y a pas de dossier particulier. Mme DIGONNET dit avoir été contacté par l'assistante sociale qui lui signale que des demandes devraient être adressées. Une réunion est prévue le 24 juillet.

- **Communication**

M. TOURNON n'a rien à signaler en ce qui concerne la Trame.

Pour la prochaine parution, la date limite d'envoi des articles est fixée au 15 septembre 2012 mais à ce jour, aucun article n'est parvenu.

M. TOURNON explique qu'il travaille avec M. Franck JOURDAT sur le renouvellement du serveur de la mairie. Différentes personnes ont été rencontrées dont le centre de gestion pour obtenir des conseils et des choix d'orientation avant de lancer une consultation.

Au sujet de l'école de musique « Musical's », le gala de fin d'année a lieu vendredi 29 juin à Aurec-sur-Loire où sera présenté le travail fait en cours d'année. Une représentation a également eu lieu dans les écoles pour montrer le travail fait par l'intervenant musical. Les enseignants se montrent satisfaits. Les dates d'inscription pour la rentrée prochaine à l'école de musique sont le mercredi 4 juillet de 11h à 19h, lors du forum des associations et le jeudi 6 septembre de 15h à 19h.

- **Travaux**

M. ROUCHON dit avoir réuni sa commission pour préparer les chantiers de voirie.

L'épareuse est réceptionnée, 2 agents y seront affectés (Philippe RIOCREUX et Philippe GAILLARD). C'est une machine difficile à manœuvrer qui demande calme, concentration et précision.

Des devis ont été réceptionnés pour la réfection du toit de l'ADMR. Ce toit terrasse prend l'eau, les travaux sont donc urgents et nécessaires et devraient débiter au mois de juillet.

- **Vie scolaire**

Mme BONNEFOY informe le Conseil que les permanences d'inscription pour le transport et le restaurant scolaire tenues par Mrs TARERAT et SAHUC en Salle des Landaus ont démarré lundi 25 juin.

Les autocars DRIOT ont informé de la tenue d'une permanence le mardi 28 août de 9h à 12h pour les transports St-Just-Malmont - Monistrol. Les personnes concernées doivent se présenter avec une photo d'identité.

A l'école de Malmont, la fresque réalisée par les enfants sur chaque poteau a été inaugurée. Une animation du restaurant scolaire s'est également déroulée le 15 juin, Mme BONNEFOY souhaitant que par souci d'équité, ce qui se passe au restaurant scolaire municipal soit également proposé à Malmont. Le chef cuisinier Olivier Leleu a fait fabriquer des pizza aux enfants qu'ils ont ensuite vendu à la kermesse du soir. Les parents d'élèves de l'école de

Malmont souhaitent une garderie dans les locaux de l'école à partir de 7 heures le matin les jours de classe. La compétence étant communautaire, la demande a été transférée à Loire-Semène qui n'a encore pas donné de réponse. M. le Maire intervient pour dire que la question est à l'ordre du jour du prochain bureau.

L'école de musique Musical's a émis une demande de salle supplémentaire. Certaines étant disponibles à l'école publique, il leur en sera laissé une à disposition à partir de la rentrée de septembre après avoir apporté un avenant au contrat.

Les directeurs d'école et la directrice de la crèche ont été reçus lundi 25 juin dans le but d'organiser en cohérence la rentrée scolaire, notamment l'accueil des 2-3 ans.

La société Net Services qui réalise l'entretien des locaux de l'école publique a adressé un courrier demandant l'arrêt des prestations à compter du 15 juin, invoquant des problèmes d'organisation. Pour les 3 semaines restantes, le personnel municipal assure l'entretien.

Les 51 enfants de CE2 de la commune ont reçu les récompenses suite au passage du permis piéton. Mme BONNEFOY remercie les enseignants qui ont pris du temps pour sensibiliser les élèves à la sécurité, la gendarmerie de Saint-Didier, les partenaires qui ont attribué des lots (Conseil Général, Conseil Régional, Communauté de Communes, Banques et la Mairie de Saint-Just-Malmont qui a offert une boisson).

Pour préparer la rentrée prochaine, la liste des travaux, les besoins en pharmacie, ... ont été demandés aux écoles. Une réunion de rentrée est programmée le vendredi 31 août pour les ATSEM et le personnel du restaurant scolaire.

Mme BONNEFOY rajoute que la fête de la crèche se déroule samedi 30 juin.

Elle dit enfin s'être rendue au siège de la communauté de communes avec Mme POURTIER pour y retrouver les élèves de CM2 qui ont visité les lieux.

M. le Maire reprend la parole pour remercier les personnes (élus, représentants d'associations, Sylvie et Philippe Gaillard pour le fleurissement spontané de la salle, ...) qui ont participé à l'inauguration de la salle polyvalente.

- **Conseil communautaire du mardi 26 juin**

Les délégués communautaires ont voté le dossier de consultation d'entreprises concernant la réalisation de la pépinière d'entreprises tertiaires sur la zone de la Fond du Loup. Le programme prévoit la création de 11 cellules allant de 25 m<sup>2</sup> à 80 m<sup>2</sup>, une salle de réunion commune, une cage d'escalier avec ascenseur à l'extérieur du bâtiment pour répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité pour un montant total de 807 000,00 €.

La communauté de communes réalise également des travaux sur la zone de la Garnasse dont la réfection des enrobés. Des parkings ont été créés le long des établissements Rousson, en face de Marcoux, pour accueillir les nombreux véhicules des salariés.

Le programme de voirie intercommunautaire 2012 a été voté. La route du SICTOM a été choisie à l'entrée du centre d'enfouissement technique.

- **SICTOM**

Lors du comité syndical du 27 juin, le bilan de l'achat du compacteur a été établi. Après 5 mois d'utilisation, le résultat est très positif. Depuis le début d'année 2012, 350 rotations ont été effectuées des déchetteries (St Just, St Genest Malifaux, Aurec, Bourg Argental) vers le centre d'enfouissement technique au lieu de 590 sur la même période en 2011. Le poids moyen des bennes passe à 6,230 tonnes au lieu de 3,940. Avec ce matériel, une benne peut être compactée à deux reprises avant d'être pleine. Seuls les gravats ne sont pas compactés.

- **Barrage des Plats**

Une conférence de presse est organisée par le président du syndicat des barrages vendredi 29 juin sur le site du barrage, les travaux devant débuter courant août. Une commission consultative de suivi a été mise en place sur demande de Mme la Préfète de la Loire suite à la signature de l'arrêté. Cette commission réunit les défenseurs du projet comme les opposants pour suivre le chantier, son évolution et y apporter des préconisations.

- **Signature compromis de vente**

Lors du dernier conseil, M. le Maire a eu pouvoir d'acquérir la maison en ruine de la Chamarèche appartenant à M. Paul BOUTE. Le compromis de vente ayant été signé le matin même, la commune pourra envisager la création de places de stationnement à cet endroit : 1 695 m<sup>2</sup> pour un montant de 9 500,00 €.

## **11 - QUESTIONS DIVERSES**

Mme GOUYET demande où en est la modification du PLU suite à l'avis défavorable adressé pour la maison de la chasse. M. le Maire répond avoir convoqué les personnes publiques concernées (Conseil Général, Chambres consulaires, Communes et intercommunalités limitrophes,...). Peu de personnes se sont déplacées (pays de jeune Loire et ses rivières, DDT, ...). La DDT avait émis un avis défavorable qui souhaite la construction de cette maison de la chasse en bordure de lotissement ou de zone industrielle plutôt qu'à l'écart. Les chasseurs se sont mobilisés et dès leur assemblée générale du 10 juin dernier ils ont proposé une pétition à signer. Il convient maintenant d'attendre les conclusions de l'enquête publique en cours sur la simplification du PLU.

Monsieur le Maire précise qu'il est déterminé à mener à son terme l'ensemble des dossiers présents dans cette révision simplifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			